

Spiritus Domini : les supérieures générales remercient le Pape



L'Union internationale des supérieures générales (UISG) remercie le Saint-Père pour son Motu Proprio Spiritus Domini institutionnalisant l'accès des femmes aux ministères de la Parole et à l'autel. Les religieuses considèrent que « le témoignage évangélique de la communion en sort renforcé ».

« *Nous exprimons nos remerciements au Pape François pour le Motu Proprio Spiritus Domini, et à tous ceux, à toutes celles qui ont contribué à l'étude et à la recherche pour ce nouveau pas qui voit la participation ministérielle des femmes dans l'Eglise* », loue d'emblée l'Union internationale des supérieures générales dans un **communiqué** paru **mercredi 13 janvier 2021**.

Dynamisme de l'Église et de l'Esprit Saint

Pour les religieuses, la décision que puissent être institués comme Lecteurs ou Acolytes non seulement des hommes mais aussi des femmes, est « *un signe et une réponse au "dynamisme qui caractérise la nature de l'Eglise", dynamisme qui est propre à l'Esprit Saint qui interpelle constamment l'Eglise dans l'obéissance à la Révélation et à la réalité* », assurent-elles.

En effet, **ce document** remis le jour de la Solennité du Baptême du Seigneur rappelle que c'est à partir des fonts baptismaux et ensuite de l'onction chismale, que « *nous tous et toutes, hommes et femmes baptisés, sommes rendus participants de la vie et de la mission du Christ et nous sommes rendus capables du service à la communauté* ».

« **Nous sommes ordonnés les uns aux autres** »

« *Pouvoir contribuer à la mission de l'Eglise, en partageant les ministères, aidera à comprendre, que dans cette mission "nous sommes ordonnés les uns aux autres", ministres ordonnés et non ordonnés, hommes et femmes, dans une relation réciproque* ». Cela renforce le témoignage évangélique de la communion, estime l'Union internationale des supérieures générales, qui qualifie ce Motu Proprio de « *confirmation du chemin de l'Eglise en reconnaissant le service "de tant de femmes qui ont pris soin et prennent soin du service de la Parole et de l'autel"* ».

Par ce Motu proprio *Spiritus Domini* le Pape modifie le Code de Droit canon en institutionnalisant ce qui existait déjà dans la pratique : l'accès des femmes laïques au service de la Parole et de l'autel.

L'officialisation d'une pratique

Jusqu'à présent, tout cela s'est fait sans véritable mandat institutionnel, par dérogation à ce qui avait été établi par saint Paul VI, qui, en 1972, tout en abolissant les "ordres mineurs", avait décidé de maintenir théoriquement réservé aux hommes l'accès à ces ministères, parce qu'il les considérait comme préparatoires à un éventuel accès aux saints ordres. Aujourd'hui, le Pape François, dans le sillage du discernement qui s'est dégagé des derniers synodes des évêques, a voulu rendre officielle et institutionnelle cette présence féminine près de l'autel.

François, dans une lettre au cardinal Ladaria, rappelle les paroles de Saint Jean-Paul II selon lesquelles « *en ce qui concerne les ministères ordonnés, l'Église n'a en aucune façon la faculté de conférer l'ordination sacerdotale à des femmes* », tout en ajoutant que « *pour les ministères non ordonnés, il est possible, et aujourd'hui cela semble opportun, de surmonter cette réserve* ».

Les ministères conférés aux laïcs ne seront plus exclusivement réservés aux hommes, selon un Motu Proprio du Pape François, publié ce lundi. Le cardinal Christoph Schönborn, ...

Vatican News <https://catholink.fr/spiritus-domini-les-superieures-generales-remercient-le-pape/>